

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

OBJET : SUSPENSION ET RESTRICTION ADDITIONNELLES DES AUDIENCES

RETOUR DES SÉANCES POUR CERTAINS PROCÈS ET DES SÉANCES SPÉCIALES POUR CERTAINS TRIBUNAUX ITINÉRANTS

30 décembre 2020

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les tribunaux de tous les niveaux ont pris des mesures proactives et préventives pour protéger la santé et la sécurité de tous les usagers des tribunaux afin de limiter la propagation de la COVID-19. Suite à nos avis antérieurs, en raison de la pandémie en cours au Manitoba et de l'incertitude quant à la prorogation des ordres de santé publique restrictifs en vigueur au-delà du 8 janvier 2021, et afin d'accroître la prévisibilité du calendrier judiciaire, à compter du 11 janvier 2021, la Cour provinciale du Manitoba maintiendra la suspension des activités judiciaires relatives aux prévenus en liberté jusqu'au 29 janvier 2021 dans la plupart de ses centres, mais reprendra certaines activités ou traitera virtuellement des rôles à certains endroits desservis par un tribunal itinérant.

La Cour provinciale du Manitoba reste ouverte pour traiter les affaires des **détenus** dans tous les centres judiciaires (Winnipeg, Portage la Prairie, Brandon, Dauphin, The Pas et Thompson), et elle peut entendre les requêtes relatives aux autres affaires urgentes. Cela comprend toute question urgente qui concerne une instance concernant un prévenu en liberté et qui peut être réglée à distance.

Les tribunaux de mise en liberté sous caution et de décision pour adultes et jeunes **détenus** continueront de siéger; les personnes accusées comparaîtront par téléphone ou par vidéoconférence, si cette option est disponible. Sur demande, on s'efforcera de faciliter la comparution par téléphone des avocats (pour les affaires à l'égard desquelles on a réservé jusqu'à une demi-journée).

Les instances relatives à la protection des enfants sont jugées prioritaires dans le cadre des services essentiels fournis par la Cour pendant cette période. Par conséquent, des rôles relatifs à la protection des enfants prévus aux endroits desservis par un tribunal itinérant seront traités aux centres judiciaires de Winnipeg, de Thompson, de The Pas, de Dauphin et de Portage la Prairie les jours où ils devaient être traités par le tribunal itinérant. Les pratiques énoncées dans notre avis du 16 avril 2020 seront de nouveau en vigueur. Les parents, les tuteurs, les parties aux instances et les travailleurs sociaux ne seront pas autorisés à se présenter au tribunal en personne. Les avocats pourront s'y

présenter, mais ils sont invités à comparaître par téléphone pour les rôles relatifs à la protection des enfants.

Les procès relatifs à la protection des enfants sont annulés jusqu'au 29 janvier 2021 inclusivement, sauf si une demande d'audition par vidéoconférence est présentée. Les avocats sont invités à communiquer avec le centre judiciaire concerné afin d'organiser des séances de gestion de cause par téléconférence pour discuter des autres options. La Cour demeure disponible pour entendre les requêtes concernant les affaires urgentes, surtout s'il est possible de faire comparaître les parties à distance.

Les juges de paix judiciaires continueront d'entendre les demandes d'ordonnance de protection.

Les conférences de gestion de cause auront lieu aux moments prévus, mais elles se tiendront par téléconférence.

Sous réserve de la liste ci-dessous, sont annulées toutes les comparutions de **prévenus en liberté** (adultes et jeunes) prévues jusqu'au 29 janvier 2021 à Winnipeg, à Portage la Prairie, à Brandon, à Dauphin, à The Pas, à Thompson et à tous les endroits desservis par un tribunal itinérant, y compris les premières comparutions et les procès. Les dates d'ajournement des affaires concernant des prévenus en liberté traitées à Winnipeg et aux centres régionaux seront indiquées dans des avis distincts. Des rôles seront traités virtuellement pour tous les endroits desservis par un tribunal itinérant. Le rôle virtuel doit être une occasion de débattre ou d'examiner l'avancement de l'affaire, mais la personne accusée ne devrait pas se présenter au tribunal en personne. Les affaires qu'on peut traiter à distance peuvent aller de l'avant.

Un petit nombre de procès et de séances spéciales se tiendront à des endroits desservis par un tribunal itinérant qui sont accessibles par la route. Il n'y aura pas de procès ni de séance spéciale aux endroits desservis par un tribunal itinérant accessibles seulement par avion. Aux endroits desservis par un tribunal itinérant où nous pouvons tenir des procès et des séances spéciales, il a été déterminé que l'espace disponible dans les installations et le nombre réduit de personnes présentes au tribunal permettront la mise en œuvre des protocoles sanitaires liés à la COVID-19 pour qu'on puisse traiter les affaires en toute sécurité et dans le respect des directives de santé publique. Les tribunaux ne seront ouverts que pour les personnes essentielles aux affaires qu'ils entendent. Ils resteront fermés aux autres membres du public. Quiconque comparaît à titre d'accusé ou de témoin peut se faire accompagner d'au plus deux personnes de confiance. Le présent avis pourrait être modifié si la situation liée à la COVID-19 change au Manitoba.

Les officiers du shérif assumeront des tâches supplémentaires importantes liées au respect et à l'application des protocoles de sécurité relatifs à la COVID-19. Par conséquent, dans ces collectivités, seuls les détenus dont le procès ira de l'avant doivent être transportés. Si l'affaire se règle à l'avance, il faut la traiter aux fins de décision dans le centre judiciaire ouvert le plus près et annuler le transport. Il est impératif que les avocats communiquent à l'avance à propos du procès. Les avocats doivent fournir une

confirmation au Bureau du shérif au moins 48 heures à l'avance lorsque le transport d'une personne au tribunal est requis. Si le Bureau du shérif ne reçoit pas de confirmation, le prisonnier ne sera PAS transporté dans la collectivité pour éviter qu'elle doive s'isoler pendant 14 jours.

Veuillez prendre note que tout accusé détenu qui est transporté pour sa comparution à un procès hors d'un centre judiciaire (Winnipeg ou Brandon) devra s'auto-isoler pendant 14 jours s'il retourne sous garde après la comparution.

Dans tous les autres cas, comme il est précisé ci-dessous, les affaires seront traitées dans le cadre des rôles virtuels ou ajournées aux séances suivantes des tribunaux prévues en février, sous réserve d'autres avis fondés sur des changements touchant les directives de santé publique.

ALTONA

Le rôle du 25 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

ARBORG

La séance spéciale du 15 janvier 2021 aura lieu comme prévu.

ASHERN

Le rôle du 13 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le procès spécial de cinq jours prévu du 18 au 22 janvier 2021 aura lieu comme prévu.

BEAUSEJOUR

Le rôle du 12 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le rôle relatif à la protection des enfants du 19 janvier 2021 sera traité à distance à Winnipeg. Les affaires criminelles restantes du rôle criminel seront entendues virtuellement à Winnipeg; toutes les parties comparaîtront à distance.

BERENS RIVER

La séance spéciale du 11 janvier 2021 sera ajournée par voie administrative au 9 février 2021.

Le rôle du 12 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

BLOODVEIN

Le rôle du 13 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

BOISSEVAIN

Le rôle du 27 janvier 2021 sera traité virtuellement à Brandon; toutes les parties pourront comparaître à distance.

CROSS LAKE

Le rôle du 11 janvier 2021 sera ajourné au 11 février 2021 par voie administrative.

Le rôle des juges de paix judiciaires du 14 janvier 2021 sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le rôle du 19 janvier 2021 sera ajourné au rôle des juges de paix judiciaires du 11 février 2021.

Le rôle du 25 janvier 2021 sera ajourné par voie administrative au rôle des juges de paix judiciaires du 11 février 2021.

Le rôle des juges de paix judiciaires du 28 janvier 2021 sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

EASTERVILLE

Le rôle du 21 janvier 2021 sera traité virtuellement à The Pas; toutes les parties pourront comparaître à distance.

EMERSON

Le procès de trois jours relatif à la protection des enfants prévu du 11 au 13 janvier 2021 aura lieu comme prévu.

Le rôle du 14 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le rôle relatif à la protection des enfants du 20 janvier 2021 sera traité à distance à Winnipeg. Le rôle criminel sera traité à distance à Winnipeg.

Le rôle du 28 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

FLIN FLON

Les procès des 14 et 20 janvier 2021 sont déjà ajournés; toute affaire inscrite au rôle sera ajournée par voie administrative au 4 février 2021.

GARDEN HILL

Le rôle du 27 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le rôle relatif à la protection des enfants du 28 janvier 2021 sera traité à distance à Winnipeg. Le rôle criminel sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

GIMLI

Le rôle du 18 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Les procès du 19 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

GODS LAKE

Le rôle des juges de paix judiciaires du 13 janvier 2021 sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

GODS RIVER

Le rôle du 20 janvier 2021 sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

GRAND RAPIDS

Le rôle du 27 janvier 2021 sera ajourné par voie administrative au 25 février 2021.

Le rôle du 28 janvier 2021 sera traité virtuellement à The Pas; toutes les parties pourront comparaître à distance.

LITTLE GRAND RAPIDS

Le rôle du 27 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

LYNN LAKE

Le rôle du 26 janvier 2021 sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

MINNEDOSA

Les procès du 19 janvier 2021 auront lieu comme prévu. Le rôle sera traité virtuellement à Minnedosa; toutes les personnes accusées comparaîtront à distance.

Les procès du 26 janvier 2021 auront lieu comme prévu. Le rôle sera traité virtuellement à Minnedosa; toutes les personnes accusées comparaîtront à distance.

MORDEN

Le rôle du 12 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Les procès du 19 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

Le rôle du 21 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le rôle du 26 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

NELSON HOUSE

Le rôle du 27 janvier 2021 sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

NORWAY HOUSE

Le rôle du 14 janvier 2021 sera ajourné par voie administrative au 4 février 2021.

Le rôle du 18 janvier 2021 sera ajourné par voie administrative au 4 février 2021.

Le rôle du 28 janvier 2021 sera ajourné par voie administrative au 4 février 2021.

Le rôle des juges de paix judiciaires du 29 janvier 2021 sera traité à distance à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

PAUINGASSI

Le rôle du 28 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

PEGUIS

La séance spéciale du 11 janvier 2021 sera ajournée par voie administrative au 2 février 2021.

Le rôle du 19 janvier sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Les procès du 20 janvier 2021 seront ajournés par voie administrative au 16 février 2021.

PINE FALLS

La continuation de deux jours des 13 et 14 janvier 2021 auront lieu comme prévu. (Le procès s'ouvrira le 12 janvier à Winnipeg dans la salle d'audience 412 comme prévu.)

Le rôle du 20 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Les procès du 21 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

Les procès du 27 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

PORTAGE LA PRAIRIE

Le procès spécial de huit jours du 11 janvier 2021 (qui se poursuivra les 22, 25 et 26 janvier, les 3, 5 et 8 février et le 22 mars 2021) aura lieu comme prévu.

La séance spéciale de deux jours des 15 et 18 janvier 2021 aura lieu comme prévu.

La séance de procès spéciale du 29 janvier 2021 aura lieu.

PUKATAWAGAN

Le rôle du 13 janvier 2021 sera traité à distance à The Pas; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le rôle du 19 janvier 2021 sera ajourné par voie administrative au 10 février 2021.

Le rôle du 26 janvier 2021 sera traité à distance à The Pas; toutes les parties pourront comparaître à distance.

ROSSBURN

La séance de procès spéciale du 13 janvier 2021 sera ajournée par voie administrative au 20 janvier 2021.

Le rôle du 20 janvier 2021 sera traité virtuellement à Brandon; toutes les parties pourront comparaître à distance.

RUSSELL

Le rôle du 27 janvier 2021 sera traité virtuellement à Brandon; toutes les parties pourront comparaître à distance.

SANDY BAY

Le rôle du 19 janvier 2021 sera traité virtuellement à Portage; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le rôle du 26 janvier 2021 sera ajourné par voie administrative au 16 février 2021.

SELKIRK

Le procès du 12 janvier 2021 aura lieu comme prévu.

Les rôles du 15 janvier 2021 seront traités à distance à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le procès du 19 janvier 2021 aura lieu comme prévu.

Le rôle du 22 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Les procès du 25 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

Les procès du 26 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

Le rôle du 29 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

SHAMATTAWA

Le rôle des juges de paix judiciaires du 12 janvier 2021 sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

SPLIT LAKE

Le rôle du 19 janvier 2021 sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

SIOUX VALLEY

Le rôle du 13 janvier 2021 sera traité virtuellement à Brandon; toutes les parties pourront comparaître à distance.

SOUTH INDIAN LAKE

Le rôle du 25 janvier 2021 sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

ST. PIERRE

Le rôle du 26 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

ST. MARTIN

Le rôle du 20 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Le rôle relatif à la protection des enfants du 21 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance. Les procès criminels seront ajournés par voie administrative au 17 février 2021.

ST. THERESA POINT

La séance spéciale du 13 janvier 2021 sera ajournée par voie administrative au 11 février 2021.

Le rôle du 14 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

STEINBACH

Le rôle du 14 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Les procès du 15 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

Le rôle du 21 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Les procès du 22 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

Le rôle du 28 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Les procès du 29 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

STONEWALL

Le rôle du 18 janvier 2021 sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Les procès du 25 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

La continuation de procès du 27 janvier 2021 aura lieu comme prévu.

SWAN RIVER

Les procès des 11 et 13 janvier 2021 auront lieu comme prévu.

VIRDEN

Le rôle du 22 janvier 2021 sera ajourné par voie administrative au 29 janvier 2021.

Le rôle du 29 janvier 2021 sera traité virtuellement à Brandon; toutes les parties pourront comparaître à distance.

DONNÉ PAR :

« *Original signé par :* »

**La juge en chef
Margaret Wiebe**

DATE : Le 30 décembre 2020